



Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu l'arrêté du 4 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime, notamment ses titres III et IV,

*Vu les demandes de modification de l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **MAYANDRA***

de la société NUFARM SAS
enregistrées sous les n° 2023-2925 et 2024-1907

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 16 octobre 2024,

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 28 mars 2025,

Considérant que le produit est suspecté d'être cancérogène, mutagène ou reprotoxique de catégorie 2 en raison de la mention de danger H361d,

Considérant que l'évaluation n'a pas permis de définir une distance de sécurité assurant la protection des personnes présentes et des résidents car l'évaluation du risque n'a pas été conduite conformément à la méthodologie en vigueur,

Considérant que les doses réduites revendiquées ne sont pas justifiées et que l'efficacité du produit n'a pas été déterminée,

Considérant en conséquence que, conformément à l'article 14-1-1 de l'arrêté du 4 mai 2017, en l'absence de distance de sécurité spécifique fixée par l'autorisation de mise sur le marché, la distance de sécurité minimale définie par ce même arrêté est appliquée pour le traitement des parties aériennes, les usages autorisés du produit MAYANDRA devant désormais figurer à l'annexe V de l'arrêté du 4 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **n'est pas modifiée** en France.



*Liberté
Égalité
Fraternité*

Informations générales sur le produit

Noms du produit	MAYANDRA FIANAKY ZAPA
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	NUFARM SAS Immeuble West Plaza 11 rue du Débarcadère 92700 COLOMBES France
Formulation	Emulsion de type aqueux (EW)
Contenant	200 g/L - tébuconazole
Numéro d'intrant	2040230
Numéro d'AMM	2090117
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

A Maisons-Alfort, le 23/06/2025

DocuSigned by:

 AE281A955A42454...

Charlotte Grastilleur
 Directrice générale déléguée
 en charge du pôle produits réglementés
 Agence nationale de sécurité sanitaire de
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)